

COMMUNE DE VITRAC SUR MONTANE
Réunion ordinaire du conseil municipale du 3 septembre 2015

PRESENTS : Mme ANTOINE, Mme DUMAS Mme LAGRANGE et Melle STOPYRA.
M AUBESSARD, M FAURIE, M MAULAURIE, M MIGINIAC.

ABSENTS : Mme COUTURAS et M STOPYRA.

Début de la réunion à 19h.

Secrétaire de séance : Melle STOPYRA Coralie, élue à l'unanimité des membres du conseil.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

Déroulement de la réunion

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Après présentation du rapport par Mme Dumas, conseillère municipale, l'assemblée adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et de le mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Muriel TERRASSOUX, Receveur Municipal.

Construction d'une cantine scolaire – réaménagement école mairie : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence départementale Corrèze Ingénierie

Monsieur le Maire évoque avec le Conseil Municipal le projet de construction d'une cantine scolaire et les travaux de réaménagement du bâtiment école-mairie-cantine avec mise en accessibilité.

Afin de mener à bien cette démarche ainsi que l'ensemble des études et procédures nécessaire, Monsieur le Maire propose de s'adjoindre les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La commune étant adhérente à Corrèze Ingénierie, Monsieur le Maire propose de confier la mission à cet établissement.

La prestation comprend l'assistance pendant les phases études et travaux et fera l'objet d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager l'étude de construction d'une nouvelle cantine, de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Corrèze Ingénierie, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage à venir avec l'Agence Corrèze Ingénierie et l'ensemble des documents nécessaire au déroulement de ce projet,

Agenda d'accessibilité programmé ERP /IOP

Monsieur Aubessard, 2^{ème} adjoint, présente au Conseil Municipal l'agenda d'accessibilité programmé regroupant l'ensemble des ERP (établissement recevant du public) et IOP (Installation ouverte au public) de la commune de 2015 à 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élaborer l'ADAP patrimonial regroupant l'ensemble des ERP et IOP, valide le contenu de l'agenda d'accessibilité programmé des ERP et IOP de la commune de

2015 à 2021 et donne délégation de pouvoir au Maire pour signer tout document et faire toutes les démarches utiles en vue de la réalisation de ces travaux,

Déclassement du terrain de football et des vestiaires

Etant donné que la structure n'est plus utilisée depuis plus de 5 ans; le Conseil décide de déclasser le stade de football en espace vert et les vestiaires en local technique sans stockage.